



Vendredi 29 octobre

**PROCES VERBAL
ASSEMBLEE
GENERALE
EXTRAORDINAIRE
TELEPHONEE**

2010

18h30 – 19h30

Liste des participants

LIGUES REGIONALES

Ligue Alsace :	représentée par la ligue Rhône-Alpes
Ligue Aquitaine :	excusée
Ligue Auvergne :	excusée
Ligue Bourgogne :	absente
Ligue Bretagne :	représentée par sa Présidente, Andrée VIDIL
Ligue Centre :	représentée par son Président, Patrick PORCHET
Ligue Champagne Ardennes :	représentée par son Président, Patrick SOIN
Ligue Corse :	excusée
Ligue Côte d'Azur :	excusée
Ligue Franche-Comté :	représentée par la ligue Lorraine
Ligue Guadeloupe :	excusée
Ligue Ile de France :	représentée par la ligue Champagne Ardennes
Ligue Languedoc-Roussillon :	représentée par son Président, Olivier PETRONIO
Ligue Limousin :	excusée
Ligue Lorraine :	représentée par son Président, Jean-Claude ZIENKIEWICZ
Ligue Martinique :	excusée
Ligue Midi-Pyrénées :	représentée par la ligue Nord-Pas-de-Calais
Ligue Nord-Pas-de-Calais :	représentée par son Président, Jean-Michel BUNIET
Ligue Normandie :	représentée par son Président, Daniel ALLANO
Ligue Nouvelle-Calédonie :	excusée
Ligue Pays de la Loire :	représentée par la ligue Bretagne
Ligue Picardie :	représentée par son Président, Guy WUILLOT
Ligue Poitou-Charentes :	représentée par son Président, Patrick LORIGNY
Ligue Provence Alpes :	représentée par son Président, Gérard ORREGIA
Ligue Réunion :	représentée par sa Présidente, Françoise HUOT-JEANMAIRE
Ligue Rhône-Alpes :	représentée par son Président, Jean-Marc GROSSETETE

COMITE DIRECTEUR

Présents : Anne-Zélie BARTHOD, Jacky BAUDRAND, Frank BIGNET, Isabelle CAMOUS, Valérie DELAGRANGE GAUTHIER, Guillaume FRITSCH, Pascal GODEL, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Grégory VINCENT

Absents excusés : Pierre BIGOT, Emmanuel CHABANNES, Liala FOUMANN, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Gérald IACONO, Philippe LANG, Jacques LAPARADE, Christophe LEGRAND, François LHUISSIER, Michelle MONSERAT, Alexandre PY, Jean-Claude SABATHE, Bernard SAINT-JEAN, Dominique SAGARY

Assemblée Générale Extraordinaire

Téléphonée

29 OCTOBRE 2010

Guillaume FRITSCH :

Avec 16 ligues présentes ou représentées et 140 voix sur 194, le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Philippe LESCURE, Président :

Bonjour à toutes et à tous et merci aux Président(e) de ligue, et membres du Comité Directeur présents ce soir. Nous allons excuser les ligues Aquitaine, Auvergne, Côte d'Azur, Corse, Guadeloupe, Limousin, Martinique, Nouvelle-Calédonie.

Ont donné procuration les ligues Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Ile de France, Franche-Comté et Alsace. Je crois n'avoir oublié personne et je renouvelle mes remerciements pour votre présence.

Alors pourquoi cette Assemblée Générale Extraordinaire téléphonique ? Je vous présenterai un point rapide sur la forme et je laisserai à Frank BIGNET, Directeur Technique National, le soin de vous présenter la proposition sur laquelle vous allez avoir à vous positionner.

Le Comité Directeur Fédéral avait adopté pour la saison 2012 le principe d'un droit d'accès en Division 1 et 2 pour les clubs qui ne seraient pas « Ecole de Triathlon * ou ** » selon la division dans laquelle ils évoluent.

Après plusieurs discussions et réflexions, tant en Bureau Directeur Fédéral qu'en Comité Directeur Fédéral, il est apparu que cette disposition était tout à fait utile et opportune dès la saison 2011. Le Comité Directeur Fédéral du 16 octobre 2010 a adopté ce principe ainsi que le montant des droits d'accès à présenter en Assemblée Générale Extraordinaire. Pour mettre cette disposition en place dès la saison 2011, c'est-à-dire à partir du 1^{er} novembre 2010, nous avons l'obligation d'adopter les montants de ces droits d'accès en Assemblée Générale. Conformément à nos statuts, l'Assemblée Générale est l'instance compétente pour adopter les coûts fédéraux, et seule une Assemblée Générale Extraordinaire nous permettait d'envisager l'adoption du montant des droits d'accès avant l'ouverture de la nouvelle saison. Voilà pour la forme.

Sur le fond, je laisserai Frank BIGNET vous présenter la proposition, il s'agit, en résumé et avant que Frank BIGNET ne vous présente cela en détail, d'adopter un principe de droits d'accès complémentaire au principe de labellisation des clubs, et même utile pour permettre à certains clubs, qui ne rempliraient plus les critères de labellisation, de se maintenir ou d'accéder en Division 1 ou 2 mais bien évidemment en ayant un droit d'accès. Cet apport financier nous permettra d'abonder sur le secteur de la formation et notre politique concernant les jeunes. Voilà de manière très schématique et synthétique, le sujet dont nous allons parler ce soir et je vais laisser le Directeur Technique National vous le présenter plus complètement.

Frank BIGNET, Directeur Technique National

Merci Président, bonsoir à toutes et à tous. Le projet d'aujourd'hui est une démarche globale qui vise à assurer un développement de la formation des jeunes au sein de nos clubs. Au même moment où cette réflexion a été portée sur une possibilité de droits d'accès pour les clubs de première et deuxième divisions sans être labellisés « Ecole de Triathlon », la Direction Technique Nationale élargie avec des Conseillers Techniques de Ligue a également travaillé sur une rénovation des droits de formation. Ces droits de formation seront proposés à l'Assemblée Générale qui se tiendra à St Raphaël en février 2011 pour un vote des coûts 2012.

Donc le Président a bien rappelé que nous sommes dans un processus un peu accéléré afin de vous proposer de valider cette idée de « double entrée » pour nos clubs de D1 et de D2 au championnat de France des clubs.

Pourquoi ce lien entre les clubs de D1 et de D2 et les « écoles de triathlon » ? Je dirai tout simplement pour inscrire le projet de nos clubs dans un processus durable. L'équipe de D1 ou D2 ne doit pas être le seul projet fort d'un club. Le Président l'a rappelé, nous proposons deux modes d'accession possibles aux championnats de France des clubs de D1 et D2, Triathlon et Duathlon, soit en s'acquittant d'un droit d'accès soit en étant « Ecole de Triathlon * ou ** » selon la division dans laquelle ils évoluent.

Cette proposition a deux objectifs importants : assurer la pérennité de la vie fédérale en permettant à tous ces clubs de contribuer directement ou indirectement à la formation des jeunes, mais aussi à garantir des labels de qualité. Nous ne pouvons pas nous permettre de dévaloriser nos labels, cela reviendrait à dévaloriser le travail accompli par bon nombre de clubs.

Le travail proposé, et validé par le Comité Directeur Fédéral du 16 octobre dernier, a été de calculer le montant de ces droits d'accès. Un groupe de travail, composé de membres de la DTN et de CTL, s'est appuyé sur les critères de labellisation mais également sur le fonctionnement actuel de bon nombre de nos clubs et est parti de ce postulat pour estimer les recettes et les dépenses d'un club « Ecole de Triathlon * » et d'un club « Ecole de Triathlon ** ». Je ne rentrerai pas dans le détail et je ne commenterai pas ces travaux, vous avez tous reçu le PowerPoint de présentation. Bien évidemment tout critère est critiquable, mais ce qui est important c'est surtout de respecter la démarche globale visant à démontrer le coût évalué, coût évalué qui n'est pas nécessairement le coût « juste », pour un club engagé dans une démarche d' « Ecole de Triathlon * ou ** ».

Le coût estimé de fonctionnement sur une année est de 3.000 € pour un club « Ecole de Triathlon * » et 10.000 € pour un club « Ecole de Triathlon ** ». Les montants proposés pour les droits d'accès sont relativement simples :

	Nature du club	Montant du droit d'accès
DIVISION 1	Club « Ecole de Triathlon*** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon* »	7000 € *
	Club « Non labellisé »	10000 €

* Une grande majorité des clubs de D1 qui ne rempliraient pas les critères permettant d'être labellisé « Ecole de Triathlon** » pourraient malgré tout remplir les critères permettant d'être labellisé « Ecole de Triathlon* ».

	Nature du club	Montant du droit d'accès
DIVISION 2	Club « Ecole de Triathlon*** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon* »	0 €
	Club « Non labellisé »	3000 €

Philippe LESCURE, Président :

Merci Frank pour cette explication. Effectivement je ne reviendrai pas sur l'historique de la labellisation qui a été présenté rapidement par le DTN mais c'est effectivement un complément à un long processus qui, depuis la création de la D1, a été une politique fédérale constante, à savoir la politique de labellisation et la volonté que nos clubs puissent être structurés de manière « formatrice » si je puis m'exprimer ainsi. Donc c'est une nouvelle étape qui permet une nouvelle porte d'accès mais cet accès a un coût puisque nous voulons rester incitatifs, très incitatifs, sur le caractère « formateur » de nos clubs qu'ils soient de D1 ou de D2.

Je crois que vous avez eu les documents, le Comité Directeur Fédéral a validé ce projet à l'unanimité, et je vous laisse, vous Présidents de ligue le cas échéant poser des questions ou demander des explications si vous le souhaitez. Qui souhaite s'exprimer ?

Olivier PETRONIO, Président de la Ligue Languedoc-Roussillon :

Je voudrais revenir sur les clubs de D2 qui ont un droit d'accès similaire avec le label * et **, est-ce que cela ne risque pas à terme d'être un frein une fois que le club aura atteint sa première étoile puisqu'il n'a finalement plus rien à espérer à l'avenir puisque les droits d'accès sont égaux pour le club * et ** ?

Jean-Michel BUNIET, Président de la Ligue Nord-Pas-de-Calais :

Je peux répondre. Aujourd'hui il existe des clubs « Ecole de Triathlon* ou ** » qui n'évoluent pas en D1 ni en D2, donc la mise en place de droits d'accès pour les clubs souhaitant évoluer en D1 ou en D2 ne représente en rien un frein aux demandes de labellisation. Par ailleurs, les droits d'accès ne sont pas égaux, ils sont fonction du niveau de labellisation atteint et de la division dans laquelle le club évolue. Ainsi un club qui sera labellisé « Ecole de Triathlon* » qui évoluerait en D2 n'aurait pas de droit d'accès à payer, par contre s'il accède à la D1 avec le même niveau de labellisation, il aura à payer un droit d'accès de 7000 €. La mise en place d'un droit d'accès n'a pas vocation à supprimer la labellisation, il s'agit bien d'une option supplémentaire d'accès ou de maintien en D1 ou en D2 pour les clubs qui ne pourraient respecter les critères d'obtention de tel ou tel label, ou qui ne souhaiteraient pas, pour des raisons qui leur sont propres, s'engager dans la formation des jeunes.

Frank BIGNET, Directeur Technique National

A aucun moment notre volonté n'est de démotiver les clubs, bien au contraire c'est tout l'inverse. Ce droit d'accès, comme l'a dit le Président, est incitatif, il est créé aussi pour s'adapter au projet de nos clubs.

Olivier PETRONIO, Président de la Ligue Languedoc-Roussillon :

C'est ok pour moi.

Philippe LESCURE, Président :

Il y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Juste une précision avant qu'il y ait d'autres interventions, comme toujours lorsque nous proposons une évolution, une nouvelle approche, gardons toujours à l'esprit que ce qui sera adopté sera applicable en 2011 et qu'ensuite nous pourrions faire évoluer cette disposition à la fois sur le montant des droits, qui feront partie des coûts votés annuellement, avec des ajustements possibles sur le fond s'ils s'avéraient utiles et nécessaires.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Jean-Claude ZIENKIEWICZ, Président de la Ligue Lorraine :

Sur le principe, je suis favorable à ce type de disposition, par contre je trouve que la somme demandée pour un club qui évolue notamment en D1 de duathlon est excessive. Un club comme MARVILLE ne pourra pas payer 10.000 euros pour se maintenir en D1.

Philippe LESCURE, Président :

Jean-Claude, nous avons évoqué cela lors de plusieurs réunions d'« avant-projet » si je puis m'exprimer ainsi, que ce soit en Bureau Directeur Fédéral et même en Comité Directeur Fédéral, c'est vrai qu'a été évoqué à certains moments de notre réflexion jusqu'aux hypothèses de différenciation de droits en fonction de la discipline et du niveau de la division. Ces hypothèses-là ont été travaillées et si à un moment il est ressorti de ces réflexions, de ces questions sur le point que tu évoques, de retenir comme argument le fait d'avoir une labellisation « Ecole de Triathlon », il n'y a pas de labellisation spécifique au duathlon, il n'y a pas de distinction entre le triathlon et le duathlon au niveau de la labellisation, les exigences sont les mêmes, il n'y a pas de raison d'introduire une distinction au niveau du montant des droits d'accès. Ce sont les éléments qui ont été retenus, néanmoins, ou du moins là très directement et en séance, je reçois cette remarque parce qu'effectivement ce n'est pas la même chose en potentialité de recettes et de charges. Cette différenciation n'a pas été appréhendée sous cet angle-là, je reconnais qu'il y a matière à réflexion. Je n'ai pas de solution pour un cas qui est au demeurant assez particulier puisque la plupart des clubs sont indifférenciés triathlon – duathlon. J'enregistre cette remarque, il me paraît avoir un certain fondement, c'est, comme je l'ai dit précédemment, une réflexion que l'on peut mettre à l'ordre du jour de nos commissions. Est ce que quelqu'un souhaite un complément de réponse ou souhaite s'exprimer sur le sujet ?

Frank BIGNET, Directeur Technique National

Deux points, le premier simplement pour rappeler qu'à de très rares exceptions, les clubs qui engagent une équipe en D1 ou en D2 de duathlon sont très souvent des clubs de triathlon qui jouent la carte stratégique de s'aligner en duathlon. Le second est que le montant des droits d'accès est calculé sur l'investissement effectué par un club, il n'est pas lié au budget des clubs, ni à un pourcentage du budget des clubs. Le point important est que les labellisations « Ecole de Triathlon ** et *** » ne sont pas liées pour un jeune à pratiquer du triathlon ou du duathlon, peu important les pratiques de l'effectif jeune présent dans le club. L'équipe pédagogique, un BF4 un BF5, peut encadrer le triathlon et le duathlon.

Au niveau de la vie sportive, organiser une manifestation sportive à destination des jeunes, cela peut être un triathlon, un duathlon, un aquathlon, un bike & run... Il y a de l'ouverture. Le souci qui peut éventuellement être rencontré, c'est au niveau de l'organisation du class triathlon puisqu'il y a la partie natation qui rentre dans le système.

Pour ce qui est des clubs « Ecole de Triathlon ** » , 50% de l'effectif jeune doit participer à au moins trois épreuves du calendrier régional, je pense que dans toutes les ligues on organise au moins trois duathlon ou bike & run dans l'année.

La démarche pédagogique, qu'elle soit au travers du duathlon ou du triathlon, reste la même.

Au final, il n'y a pas de contraintes liées au fait d'avoir une équipe en D1 de triathlon ou de duathlon.

Philippe LESCURE, Président :

Sur le même sujet, d'autres remarques ou interventions ?

Jean-Claude ZIENKIEWICZ, Président de la Ligue Lorraine :

Quand même pour nous cela représente une grosse somme puisque nous sommes complètement isolés et nous avons déjà du mal à perdurer, le club évolue en D1 depuis la création de la D1, alors pour moi c'est quand même relativement difficile une telle somme par rapport à notre expérience, notre vécu et notre historique. Et en pensant aussi que le maillage du territoire, c'est la France partout, donc nous si nous ne pouvons pas aligner cela, nous serons obligés d'arrêter le club dans son évolution nationale.

Bien que je sois ok sur le principe de faire quelque chose, nous à cette hauteur-là c'est trop dur pour nous.

Gérard ORREGIA, Président de la Ligue Provence Alpes :

Je voulais juste m'excuser de mon retard, j'étais retenu pour des raisons professionnelles, je suis arrivé il y a un peu plus de dix minutes. Excusez-moi encore.

Guillaume FRITSCH

Il y dorénavant 17 ligues présentes ou représentées et 150 voix sur 194.

Philippe LESCURE, Président :

Bien je vous remercie de nous avoir rejoint. Est-ce qu'il y a parmi nous des interventions en réponse ou en information avec Jean-Claude qui fait valoir le cas des clubs ruraux qui ont effectivement une spécificité. Je n'ai pas de solution, j'entends cette remarque, je la comprends dans sa spécificité, mais je ne suis pas sûr que l'on puisse la traiter puisqu'il s'agit justement d'un cas particulier, qui n'est donc pas le cas le plus fréquent et comme souvent la « loi fédérale » essaye de se positionner sur un plan global. Mais n'ayant pas de réponse, je ne sais pas si mes collègues du Bureau Directeur Fédéral ou du Comité Directeur Fédéral souhaitent apporter des éléments d'information complémentaires ? A défaut, je ne vois pas d'autre chose que de prendre acte de cette remarque et de regarder au cours de la saison 2011 quelle réponse, si réponse il peut y avoir, peut être envisagée.

Daniel ALLANO, Président de la Ligue Normandie :

Je pense à une chose qui pourrait poser problème, mais peut être l'aviez-vous intégré dans vos réflexions, c'est le cas d'un cadre BF4 qui quitterait le club, sachant que le fait d'avoir un BF4 est l'un des critères pour être « Ecole de Triathlon** ».

Frank BIGNET, Directeur Technique National

Je vais avoir une réponse qui n'est pas très plaisante. Une vie de club, c'est compliqué, on essaye à la fédération d'avoir une vision globale et de ne pas trop vous handicaper sur le plan local, mais malgré tout si on veut être dans une logique de développement ça doit nous emmener vers une structuration forte. Un club de D1 qui n'a qu'un BF4, cela m'inquiète. Cela peut être le cas, c'est notre réalité, mais je crois que collectivement il faut que l'on soit aussi plus ambitieux. Alors c'est facile de le dire, je sais que sur le terrain ce n'est pas une chose facile. Ce n'est que mon point de vue, mais si nous ne faisons rien et laissons faire un peu tout le monde dans son coin, il n'y a pas de dynamique collective. Malgré tout on se développera peut-être quand même.

Philippe LESCURE, Président :

Il est sûr que ce projet, cette proposition, peut amener des questions ou des remarques sur des cas qui sont quand même assez spécifiques. Je pense que ce sujet-là a été longuement travaillé, longuement préparé, validé, dans le principe de fonctionnement il me semble difficile de l'amender

de cette manière, nous sommes obligés de travailler sur un projet acté. Je pense qu'il faut prendre note d'un certain nombre de remarques et de les inclure dans nos réflexions futures et peut-être faire évoluer certains points. Il me semble que le projet en l'état a une certaine logique, une certaine pertinence et s'inscrit dans une politique qui a pour objectif encore une fois d'inviter, d'inciter et d'avoir une certaine exigence pour les clubs que nous labellisons.

Frank BIGNET, Directeur Technique National

Je précise qu'il y a une commission qui se réunit pour étudier et accepter ou non les labellisations, c'est un travail qui est difficile, qui est fait dans la plus grande objectivité avec aussi une capacité d'écoute et de compréhension de la part de la commission.

Philippe LESCURE, Président :

C'est un point important peut être à rappeler. Néanmoins, l'étape « labellisation » ne sera pas oubliée ou galvaudée, elle se poursuivra dans les mêmes conditions que par le passé, c'est-à-dire qu'il y aura tout à fait possibilité de déposer une demande de labellisation et qu'elle sera étudiée, et qu'elle suivra le même processus de labellisation. Ce n'est que si le club n'est pas labellisé, pour x raisons, et la commission est apte à juger de certaines spécificités, que le club devra acquitter les droits d'accès pour participer au championnat de France des clubs. Donc je crois qu'il s'agit d'un dispositif assez complet qui conserve l'existant et qui offre une nouvelle possibilité.

Frank BIGNET, Directeur Technique National

Je rajoute que la commission s'appuie sur l'évaluation effectuée par les ligues régionales.

Philippe LESCURE, Président :

Il convient de préciser cela. Voilà, y a t il d'autres remarques sur cette proposition ?

Andrée VIDIL, Présidente de la Ligue Bretagne :

J'ai une remarque de la part de Daniel BAZOGE, Président de la ligue des Pays de la Loire, qui suggère de mettre en place une pénalité financière sur une année uniquement puis de voir comme cela évolue.

Philippe LESCURE, Président :

Andrée, ce que tu appelles « pénalité financière » c'est ce que nous appelons « droit d'accès » ? C'est bien cela ? Nous n'avons pas voulu appeler cela « pénalité financière », mais « droit d'accès » car il est de zéro euro si le club est labellisé « Ecole de Triathlon ** », et du montant présenté si le club n'est pas labellisé. Mais de toute manière la remarque de Daniel BAZOGE d'une année s'applique forcément puisque chaque année nous pouvons, par le biais de nos commissions, du Comité Directeur Fédéral, de l'Assemblée Fédérale, amender ou modifier tel ou tel texte. Donc si ce dispositif est adopté, nous le mettrons en place et il sera évalué, tant au niveau de sa pertinence que de sa mise en place.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant que nous ne passions au vote ?

Jacky BAUDRAND, membre du Comité Directeur Fédéral :

Juste une remarque, je pense que le mot « droit d'accès » est le plus adapté, et Frank BIGNET l'a bien rappelé, ce n'est qu'un droit d'accès de substitution puisque normalement un club qui est en D2 et qui accède en D1, s'il est « Ecole de Triathlon ** » de fait il n'a pas de droit d'accès à payer. C'est une

ouverture qui permet au club qui n'aurait pas anticipé le label « Ecole de Triathlon ** » d'avoir une possibilité d'accéder en D1, ce qui serait normalement impossible.

Philippe LESCURE, Président :

Tu as tout à fait raison de compléter, il s'agit bien d'une possibilité d'accès à la D1/D2 complémentaire offerte aux clubs et nous avons cherché pour autant à trouver un dispositif qui n'incite pas à payer ce droit d'accès plutôt que de rentrer dans le processus de labellisation de son club. Mais l'objectif est bien de poursuivre et encourager les clubs à entrer dans notre processus de labellisation.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Patrick LORIGNY, Président de la Ligue Poitou-Charentes :

La labellisation vient en fait d'un travail du CTL et du Président de ligue. Dans certains cas, il peut y avoir des certificats de complaisance et dans ce cas-là personne ne contrôle plus rien. Alors la question que je me pose aujourd'hui pour avoir essayé de mettre un peu d'ordre dans la boutique, c'est de demander quand même à la Direction Technique Nationale de jeter un œil un peu plus précis sur les labellisations et d'être un peu plus présent parce que là en fait le boulot d'un Président de ligue n'est-il pas d'avoir un maximum d'équipes qui évoluent au niveau supérieur et n'y a-t-il pas quelque part pour les ligues le risque de donner un accord par sympathie. Aujourd'hui les règles de labellisation sont-elles bien respectées dans toutes les ligues ?

Frank BIGNET, Directeur Technique National

Beaucoup de critères peuvent être vérifiés au niveau national. Maintenant quand vous accédez à une fonction électorale comme la vôtre ou à une fonction comme la mienne de Directeur Technique National, cela implique des engagements, on a une équipe, on partage des valeurs. Votre difficulté de tomber peut être dans la complaisance parce que cela peut vous mettre en porte-à-faux avec certains clubs, je la vis tous les jours quand je valide des sélections en équipe de France ou quand je retire un athlète des listes de haut niveau. Il y a des règles du jeu, il y a des personnes qui sont là pour les appliquer, c'est difficile mais je crois que cela fait partie de nos fonctions respectives de tenir un engagement pour entretenir et faire vivre un projet fédéral ambitieux. Je ne sais pas si j'ai complètement répondu à la question.

Patrick LORIGNY, Président de la Ligue Poitou-Charentes :

La seule question que je pose c'est s'il y a eu des accords de complaisance.

Andrée VIDIL, Présidente de la Ligue Bretagne :

Je crois que si puisque nous avons le cas l'an dernier, je ne peux que confirmer ce que dit Patrick.

Frank BIGNET, Directeur Technique National

Sur 100% des labellisations, il doit y avoir 1% des labellisations où il peut y avoir un désaccord entre la ligue et la fédération, que la commission ait différemment statué car on ne peut pas forcément vérifier tout ce qui est transmis par la ligue. Est-ce qu'un système est mauvais pour 1% de labellisation contesté, ce n'est pas mon avis.

Philippe LESCURE, Président :

D'ailleurs je ne crois pas que le terme de complaisance soit le terme le mieux adapté. Je crois que la commission fait son travail de manière rigoureuse mais cela n'exclut pas l'hypothèse que certaines

structures trichent pour obtenir un label auquel elles n'auraient normalement pas droit. Cela peut exister, mais je pense vraiment qu'il s'agit de quelque chose de marginal. Je ne voudrais pas laisser penser qu'il puisse y avoir des labellisation qui se fasse par un système de cooptation.

Frank BIGNET, Directeur Technique National

La commission demande l'avis de la ligue pour la labellisation « Ecole de Triathlon ** » et elle s'appuie sur cet avis.

Andrée VIDIL, Présidente de la Ligue Bretagne :

Ce n'est pas ce que fait la commission.

Frank BIGNET, Directeur Technique National

Andrée, on ne va pas prendre ce cas isolé et en parler pendant deux heures, on en a parlé toute l'année.

Andrée VIDIL, Présidente de la Ligue Bretagne :

Tout à fait, mais je ne crois pas au sérieux de la commission de labellisation. J'ai le droit aussi de donner mon avis.

Frank BIGNET, Directeur Technique National

Il est enregistré. Ce que je veux dire, c'est que vous avez tous droits dans une ligue régionale pour éviter que ce soit la seule décision du CTL ou du Président de ligue, de vous appuyer sur votre commission technique de ligue, de le faire valider par un processus de bureau et comité directeur, vous êtes bien à même de gérer dans votre ligue régionale le processus de labellisation de cette première étape avant de diffuser votre avis à la commission, qui elle statuera en étant la plus objective possible. Je vais vous redonner l'exemple d'une sélection en équipe de France, le DTN sélectionne après consultation du comité de sélection, donc cela veut bien dire que ce n'est pas un homme seul qui de son côté va décider de sélectionner tel athlète, c'est une réflexion collective qui est mûrie avec, comme dans tout dispositif, une personne qui, de par, sa fonction opère le choix final.

Philippe LESCURE, Président :

Ce n'est pas le sujet de ce soir. Le sujet n'est pas de faire tel ou tel procès à telle ou telle commission. Il peut y avoir sur une labellisation un désaccord, un avis formulé par une ligue qui n'est pas suivi par la commission, cela peut arriver, cela doit être traité dans le cadre de notre fonctionnement fédéral. Par ailleurs il y a toujours des possibilités d'appel, de discussion, d'échange de manière à, lorsque c'est possible, trouver un terrain d'entente.

Ce soir lors de cette Assemblée Générale, le sujet est d'adopter, ou non, un texte, un principe.

Je persiste à penser que dans sa très grande majorité, les clubs labellisés le sont sur des critères réels et finalement nous avons très peu de cas problématiques, cela se limite à quelques unités.

Patrick LORIGNY, Président de la Ligue Poitou-Charentes :

Je suis bien d'accord mais il très peu de cas qui apparaissent au niveau fédéral mais en est-il ainsi au niveau des ligues ? si l'on prend l'exemple d'autres disciplines, les prestations de complaisance existent.

Philippe LESCURE, Président :

Patrick, ce que tu exprimes est peut-être une réflexion à avoir mais ce n'est pas exactement la proposition que nous avons à débattre ce soir.

Patrick LORIGNY, Président de la Ligue Poitou-Charentes :

On est bien d'accord et cela devrait faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la labellisation.

Philippe LESCURE, Président :

Les deux modes d'accès à la D1 et à la D2 sont la labellisation et/ou le règlement d'un droit d'accès et nous sommes réunis pour en déterminer les montants et non pas pour débattre du processus de labellisation. C'est un sujet qui pourra être réexaminé, c'est un processus qui peut bien sûr évoluer si cela s'avère utile. Je voulais simplement préciser l'objet de cette Assemblée Générale Extraordinaire téléphonique.

Y a-t-il d'autres questions ?

Gérard ORRÉGIA, Président de la Ligue Provence Alpes :

Je vais poser une question à laquelle vous avez peut-être répondu en début de séance avant que je n'arrive et je m'en excuse. Les droits d'accès encaissés seront-ils répartis et si oui comment ?

Philippe LESCURE, Président :

Répartis, c'est-à-dire ?

Gérard ORRÉGIA, Président de la Ligue Provence Alpes :

Les droits d'accès seront-ils conservés par la fédération ou répartis dans certaines « écoles de triathlon » pour les inciter à être plus performantes ? En gros, que deviendront ces droits d'accès ?

Philippe LESCURE, Président :

Alors c'est aussi une question qui a été posée lors de nos différentes réflexions en Bureau et Comité Directeur Fédéral, il a été choisi comme principe général à l'ensemble des droits de ne pas les « flécher ». Depuis de nombreuses années nous avons opté pour que l'ensemble des droits, que ce soit les droits de licence manifestation, les droits d'affiliation... Il n'y ait pas d'affectation par secteur. Sur ce point particulier, nous nous sommes interrogés si ce droit d'accès ne pouvait pas faire l'objet d'une enveloppe qui abonde ensuite les clubs labellisés et nous n'avons pas adopté cette position. Les droits d'accès abonderont le budget fédéral, néanmoins je rappelle que nous avons voulu qu'il y ait un système d'aide à la professionnalisation des ligues qui est le point numéro un de la participation financière fédérale aux ligues régionales. Pour l'instant nous n'avons pas décidé que le montant des droits d'accès abonde un budget spécifique à la filière « labellisation », cela ira dans l'alimentation du budget fédéral. A nous ensuite de l'utiliser dans le cadre de notre politique fédérale. Lorsqu'il y a une recette nouvelle, et bien cette dernière sert à alimenter la stratégie et la politique fédérales et notamment de développement. D'une manière indirecte, cela revient vers le secteur développement, mais il n'y a pas de fléchage particulier. J'espère avoir été clair.

Gérard ORRÉGIA, Président de la Ligue Provence Alpes :

Pour moi c'est clair. J'aurai une autre question. J'ai interrogé des clubs de ma ligue pour savoir que leur coûtait une école de triathlon. Au regard des montants demandés, 10.000 €, 7.000 €, 3.000 €, c'est vraiment élevé par rapport au coût de fonctionnement de mes clubs. Ce n'est en fait pas une question mais une constatation.

Philippe LESCURE, Président :

Oui effectivement cette remarque peut bien sûr être faite dans la mesure où il peut y avoir des situations assez disparates et que cette évaluation n'est qu'une évaluation. Donc elle est forcément sujette à discussion. Elle a été discutée mais à un moment il faut bien s'arrêter sur des montants avec la volonté aussi de ne pas rendre ces droits d'accès trop « bon marché » pour continuer à inciter les clubs à s'inscrire dans une démarche de labellisation.

La remarque de Gérard ORREGIA est enregistrée et sera actée au procès-verbal.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

S'il n'y a pas d'autres remarques je vais soumettre cette proposition au vote :

DIVISION 1	Nature du club	Montant du droit d'accès
	Club « Ecole de Triathlon*** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon* »	7000 € *
	Club « Non labellisé »	10000 €

* Une grande majorité des clubs de D1 qui ne rempliraient pas les critères permettant d'être labellisé « Ecole de Triathlon** » pourraient malgré tout remplir les critères permettant d'être labellisé « Ecole de Triathlon* ».

DIVISION 2	Nature du club	Montant du droit d'accès
	Club « Ecole de Triathlon*** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon** »	0 €
	Club « Ecole de Triathlon* »	0 €
	Club « Non labellisé »	3000 €

Je remercie Guillaume FRITSCH de bien vouloir appeler les ligues par ordre alphabétique et d'enregistrer leur vote.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
Ligues	Voix	Ligues	Voix	Ligues	Voix
Alsace	7	Bretagne	8	Provence Alpes	10
Centre	8	Franche-Comté	7		
Champagne Ardennes	7	Lorraine	8		
Île-de-France	20	Pays de la Loire	11		
Languedoc-Roussillon	7				
Midi-Pyrénées	8				
Nord-Pas-de-Calais	9				
Normandie	8				
Picardie	6				
Poitou-Charentes	7				
Réunion	5				
Rhône-Alpes	14				
TOTAL POUR	106	TOTAL CONTRE	34	TOTAL ABSTENTION	10

Philippe LESCURE, Président :

Avec 106 voix POUR, 34 voix CONTRE et 10 voix d'abstention la proposition de montant des droits d'accès en D1 et D2 est donc adoptée et je vous en remercie. Ils entreront en application dès le premier novembre prochain.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais vous donner congé et conclure cette assemblée Générale Extraordinaire téléphonique et vous donner rendez-vous pour le séminaire des Présidents de ligue qui se tiendra les 20 et 21 novembre prochains. Je vous remercie encore une fois de votre participation et de vos engagements pour notre sport. Merci à tous, bonne soirée et bon week-end.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général